

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt trois
Présents : 07 Le 06 avril à 18 heures 45 min
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle
du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Mars 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-
LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLÉMENT-SALON, Ludovic
MARTIN.

Absents excusés : M. Guillaume JOLLES qui a donné pouvoir à Mme Julie BOUTOULLE.

Mme Sophie BAEZ est élue secrétaire de séance.

OBJET : 2023-014 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Après exposé de M. Le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2023,
Le conseil municipal délibère et décide :

- TAXE FONCIERE BATIE (TFB) : 33,48 %
- TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB) : 51,80 %
- TAXE D'HABITATION (TH) : 13,46 %

Vote :

Pour : 08/08

Contre : 00/08

Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

M. Christopher LATAPY
Maire



Mme Sophie BAEZ
Secrétaire de Séance

